

Initiatives ministérielles

aura pratiqué une politique sans discernement, parce qu'il aura présenté ce projet de loi de courte vue qui nous demande de fermer les yeux en supprimant rétroactivement ce programme canadien.

• (1330)

Mme Mary Clancy (Halifax): D'abord, monsieur le Président, je remercie mon collègue de Cape Breton Highlands—Canso d'avoir appuyé si éloquemment ma motion sur cette affaire particulièrement cruciale pour notre région de l'Atlantique et, surtout, pour ma ville de Halifax. Comme il l'a dit, nous avons déjà été témoins de la fermeture des élévateurs à grains à Saint John, au Nouveau-Brunswick, et nous sommes en train d'assister à l'étranglement des activités aux élévateurs de Halifax qui, soit dit en passant, constituent une tradition au port de la ville. Mon collègue a également signalé les pertes d'emplois qui s'ensuivront, autre dur coup à l'économie déjà chancelante du Canada atlantique.

J'aimerais que le député de Cape Breton Highlands—Canso donne de plus amples explications sur ce qu'il a dit au sujet du Canada tel qu'il le conçoit maintenant que le libre-échange est en vigueur. Nombre de Canadiens de l'Atlantique étaient moins que favorables à l'accord de libre-échange. C'est ce qui explique peut-être pourquoi plusieurs députés de la région siègent de ce côté-ci de la Chambre. J'aimerais que le député de Cape Breton Highlands—Canso nous explique ce qu'il pense de l'annulation du tarif de l'Est dans le contexte du libre-échange.

M. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, je remercie la députée de Halifax pour ses observations et sa question.

Chose certaine, il faut considérer l'annulation du tarif de l'Est à la lumière du programme économique général du gouvernement, si on peut appeler cela un programme. Il ne fait que rendre l'économie de l'Atlantique plus vulnérable à la forte attraction qu'ont toujours exercée les États-Unis. Ironiquement, les coûts entraînés par ce projet de loi résultent entre autres du fait que la Commission des transports des provinces de l'Atlantique, pressée de défendre les intérêts des producteurs de bovins de la région aux prises avec une concurrence moins forte et l'augmentation des coûts découlant de cette mesure législative, a dû demander au gouvernement de ne pas imposer de droits compensateurs à l'importation de maïs américain au Canada atlantique.

Les Américains imposent des droits compensateurs sur tout ce que nous leur expédions, y compris le porc, car cela leur donne l'occasion de nous harceler à la frontière. Beaucoup de nos produits agricoles—pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard, boeuf de l'Ouest et porc—sont visés. Qui plus est, ils empêchent les agriculteurs de l'Atlantique de survivre en les privant d'une structure de prix qui leur permette d'être concurrentiels. Les droits compensateurs que nous avons imposés aux Américains nuisent aux agriculteurs d'autres régions du Canada et nous avons dû supplier le gouvernement de nous laisser importer du maïs américain. Ce n'est qu'une autre indication de la façon dont le gouvernement s'efforce d'isoler et d'étouffer progressivement l'économie atlantique. N'en doutons plus, cela fait partie de sa nouvelle tactique depuis l'avènement du libre-échange.

M. Howard Crosby (secrétaire parlementaire du Président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je dois dire à mon collègue de Cape Breton Highlands—Canso que je suis un peu déçu qu'il adopte une attitude aussi régressive face à une mesure que la Commission des transports des provinces de l'Atlantique recommandait au gouvernement d'étudier il y a déjà quelque temps. Il est évident que cette subvention, créée il y a un certain temps pour faire face à une situation qui n'existe plus, est maintenant inutile. La nécessité d'une réforme tombe sous le sens. Je regrette qu'il se joigne à la députée de Halifax qui, en raison de son manque de familiarité avec le domaine, ne connaît peut-être pas tous les faits démontrant que le tarif de l'Est n'a pas atteint son objectif.

Pour être bien certain que la députée de Halifax comprend en quoi consistait le tarif de l'Est, je précise qu'il visait à permettre aux ports de la côte est de faire concurrence aux ports des États-Unis. Ils n'éprouvent plus de difficulté sur ce plan. Le problème, c'est la concurrence des autres ports canadiens, notamment ceux du Saint-Laurent. Les sources du problème sont purement canadiennes.

Ce qui me déçoit un peu, c'est que le député refuse d'admettre la disparition du tarif de l'Est—qui a bel et bien été aboli. Il n'y a maintenant plus d'expéditions. Pourquoi un député demanderait-il à la Chambre des communes de mettre ce dossier de côté un autre six mois? Le tarif de l'Est est maintenant de l'histoire ancienne. Les députés doivent travailler dans un sens constructif pour trouver de nouvelles compensations pour atteindre les buts visés.